

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1378

29 mai 2015

SOMMAIRE

Grevlin S.A.	66144	Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l.	66128
Herby Immo S.à r.l.	66143	Tellus Soparfi S.A.	66140
Hexamedia	66143	Temy s.à r.l.	66121
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	66098	Tenzing CFO S.A.	66128
Nilandhe S.A.	66110	TES Global Investments S.à r.l.	66141
Socade S.A.	66119	Thalos Investment Platform S.A.	66129
Société Anonyme Cogénération Dudelange - Brill	66120	Thann International S.A.	66141
Société Littéraire	66120	Thielen Umwelttechnik S.à r.l.	66129
Soneco S.A.	66120	Thundercat S.A.	66129
SPX Clyde Luxembourg S.à r.l.	66121	Tojewa SA	66129
STEPEC PROMOTION Luxembourg S.à r.l.	66121	Torus Pak Management S.à r.l.	66130
STERIS Luxembourg Holding S.à r.l.	66121	Touchpoint Housing (FCF-DeGI) S.à r.l.	66130
Sunset Multimedia S.A.	66126	Trium S.A.	66141
SW Administration Luxembourg S.à r.l.	66126	TS Elisenhof S.à r.l.	66142
Sygone Invest SPF S.A.	66127	Twenty One S.A.	66139
Takolux S.A.	66139	Ultimeat Sàrl	66143
TCV Luxco BD S.à r.l.	66140	Unicity IX Oxford S.à r.l.	66142
Technology Investment Partners S.A.	66127	Unicity VIII Huddersfield S.à r.l.	66142
Teckel S.A.	66140	Unicity X Kings Cross S.à r.l.	66142
Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l.	66127	VAT Management S.à r.l.	66143
Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l.	66127	Wiljo Letzebuerg S.A.	66144
Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l.	66128	Wychbury (Luxembourg) S.à r.l.	66144

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.279.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of March.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies (LSGH),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 19 March 2015;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 19 March 2015;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 19 March 2015;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48370 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings III),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 19 March 2015;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48374 with the Bermuda Registrar of Companies, and

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 19 March 2015;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 6,325,727.20 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 181540,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 March 2015.

7. Lone Star Global Holdings IV Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 49124 with the Bermuda Registrar of Companies (LSGH IV),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 19 March 2015;

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the RCS under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 18 February 2015, not yet published in the Mémorial (the Articles of Association).

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 20 February 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 20 February 2015;
2. Registration of the share capital increase of 20 February 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 20 February 2015;
3. Registration of the share capital increase of 23 February 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 23 February 2015;
4. Registration of the share capital increase of 27 February 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 27 February 2015;
5. Registration of the share capital increase of 5 March 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 5 March 2015;
6. Registration of the share capital increase of 19 March 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 19 March 2015;
7. Decision (i) to create a new class of shares denominated "class H-6", which shall be reserved to the "European Management" investment, (ii) to convert 8 (eight) class M-3 shares into 8 (eight) class H-6 shares, (iii) to create a new class of shares denominated "class I-6", which shall be reserved to the "European Holdings" investment, (iv) to convert 16 (sixteen) class M-3 shares into 16 (sixteen) class I-6 shares and (v) to cancel the M-3 class of shares of the Company;
8. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 37,330,125.- (thirty-seven million three hundred thirty thousand one hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 50,625.- (fifty thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 37,279,500.- (thirty-seven million two hundred seventy-nine thousand five hundred euro) by the cancellation of 405 (four hundred five) class A-7 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro); and
9. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 20 February 2015 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 23,000.- (twenty-three thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 36,939,125.- (thirty-six million nine hundred thirty-nine thousand one hundred twenty-five euro) represented by 295,513 (two hundred ninety-five thousand five hundred thirteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 62 (sixty-two) classes, to an amount of EUR 36,962,125.- (thirty-six million nine hundred sixty-two thousand one hundred twenty-five euro) represented by 295,697 (two hundred ninety-five thousand six hundred ninety-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 62 (sixty-two) classes; and

(b) to issue 184 (one hundred eighty-four) class C-7 shares (the New C-7 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSGH, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New C-7 Shares by LSGH, in accordance with the Resolutions I.

The payment of the New C-7 Shares has been made for value on 20 February 2015 by LSGH, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 36,962,125.- (thirty-six million nine hundred sixty-two thousand one hundred twenty-five euro) as of 20 February 2015.

Second resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 20 February 2015 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 8,000.- (eight thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 36,962,125.- (thirty-six million nine hundred sixty-two thousand one hundred twenty-five euro) represented by 295,697 (two hundred ninety-five thousand six hundred ninety-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 62 (sixty-two) classes, to an amount of EUR 36,970,125.- (thirty-six million nine hundred seventy thousand one hundred twenty-five euro) represented by 295,761 (two hundred ninety-five thousand seven hundred sixty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 62 (sixty-two) classes; and

(b) to issue 64 (sixty-four) class E-9 shares (the New E-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSGH, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New E-9 Shares by LSGH, in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New E-9 Shares has been made for value on 20 February 2015 by LSGH, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 36,970,125.- (thirty-six million nine hundred seventy thousand one hundred twenty-five euro) as of 20 February 2015.

Third resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 23 February 2015 (the Resolutions III), the Company's board of managers has decided:

(a) to create a new class of shares, the "class A-10", in relation to the "ERL 2015-1 (West)" investment;

(b) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) in order to raise it from its current amount of EUR 36,970,125.- (thirty-six million nine hundred seventy thousand one hundred twenty-five euro) represented by 295,761 (two hundred ninety-five thousand seven hundred sixty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 62 (sixty-two) classes, to an amount of EUR 36,982,625.- (thirty-six million nine hundred eighty-two thousand six hundred twenty-five euro) represented by 295,861 (two hundred ninety-five thousand eight hundred sixty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 63 (sixty-three) classes; and

(c) to issue 100 (one hundred) class A-10 shares (the New A-10 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSGH IV, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New A-10 Shares by LSGH IV, in accordance with the Resolutions III.

The payment of the New A-10 Shares has been made for value on 23 February 2015 by LSGH IV, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 36,982,625.- (thirty-six million nine hundred eighty-two thousand six hundred twenty-five euro) as of 23 February 2015.

Fourth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 27 February 2015 (the Resolutions IV), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,000.- (five thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 36,982,625.- (thirty-six million nine hundred eighty-two thousand six hundred twenty-five euro) represented by 295,861 (two hundred ninety-five thousand eight hundred sixty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 63 (sixty-three) classes, to an amount of EUR 36,987,625.- (thirty-six million nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five euro) represented by

295,901 (two hundred ninety-five thousand nine hundred one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 63 (sixty-three) classes; and

(b) to issue 40 (forty) new class H-9 shares (the New H-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New H-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions IV.

The payment of the New H-9 Shares has been made for value on 27 February 2015 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 36,987,625.- (thirty-six million nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five euro) as of 27 February 2015.

Fifth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 5 March 2015 (the Resolutions V), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro) in order to raise it from its current amount of EUR 36,987,625.- (thirty-six million nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five euro) represented by 295,901 (two hundred ninety-five thousand nine hundred one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 63 (sixty-three) classes, to an amount of EUR 37,243,125.- (thirty-seven million two hundred forty-three thousand one hundred twenty-five euro) represented by 297,945 (two hundred ninety-seven thousand nine hundred forty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 63 (sixty-three) classes; and

(b) to issue 2,044 (two thousand forty-four) new class C-9 shares (the New C-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New C-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions V.

The payment of the New C-9 Shares has been made for value on 5 March 2015 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 37,243,125.- (thirty-seven million two hundred forty-three thousand one hundred twenty-five euro) as of 5 March 2015.

Sixth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 19 March 2015 (the Resolutions VI), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 87,000.- (eighty-seven thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 37,243,125.- (thirty-seven million two hundred forty-three thousand one hundred twenty-five euro) represented by 297,945 (two hundred ninety-seven thousand nine hundred forty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 63 (sixty-three) classes, to an amount of EUR 37,330,125.- (thirty-seven million three hundred thirty thousand one hundred twenty-five euro) represented by 298,641 (two hundred ninety-eight thousand six hundred forty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 63 (sixty-three) classes; and

(b) to issue 696 (six hundred ninety-six) new class H-9 shares (the New H-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New H-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions VI.

The payment of the New H-9 Shares has been made for value on 19 March 2015 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 37,330,125.- (thirty-seven million three hundred thirty thousand one hundred twenty-five euro) as of 19 March 2015.

Seventh resolution

The Shareholders resolve (i) to create a new class of shares denominated "class H-6", which shall be reserved to the "European Management" investment, (ii) to convert 8 (eight) class M-3 shares into 8 (eight) class H-6 shares, (iii) to create a new class of shares denominated "class I-6", which shall be reserved to the "European Holdings" investment, (iv) to convert 16 (sixteen) class M-3 shares into 16 (sixteen) class I-6 shares and (v) to cancel the M-3 class of shares of the Company.

As a result of the above, the nominal amount of the share capital of the Company remains unchanged.

The share premiums attached to (a) the 8 (eight) class M-3 shares so converted shall be reallocated to the share premium attached to the class H-6 shares for an amount of EUR 49.- (forty-nine euro) and (b) the 16 (sixteen) class M-3 shares so converted shall be reallocated to the share premium attached to the class I-6 shares for an amount of EUR 235.15 (two hundred thirty-five euro and fifteen cents).

Eighth resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 50,625.- (fifty thousand six hundred twenty-five euro) to bring it from its current amount of EUR 37,330,125.- (thirty-seven million three hundred thirty thousand one hundred twenty-five euro) represented by 298,641 (two hundred ninety-eight thousand six hundred forty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 64 (sixty-four) classes, to an amount of EUR 37,279,500.- (thirty-seven million two hundred seventy-nine thousand five hundred euro) represented by 298,236 (two hundred ninety-eight thousand two hundred thirty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 64 (sixty-four) classes, by way of (a) the cancellation of 405 (four hundred five) class A-7 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro), being held by LSGH, previously mentioned and (b) reimbursement to LSGH of an amount of EUR 50,625.- (fifty thousand six hundred twenty-five euro).

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 37,279,500.- (thirty-seven million two hundred seventy-nine thousand five hundred euro) represented by 298,236 (two hundred ninety-eight thousand two hundred thirty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 9,985 class A-2 shares;
4. 413 class B-2 shares;
5. 7,476 class C-2 shares;
6. 5,109 class E-2 shares;
7. 10 class H-2 shares;
8. 2,195 class K-2 shares;
9. 2,634 class L-2 shares;
10. 509 class AA-2 shares;
11. 1 class BB-2 share;
12. 112 class GG-2 shares;
13. 1,191 class HH-2 shares;
14. 9,758 class D-3 shares;
15. 720 class I-3 shares;
16. 3,228 class K-3 shares;
17. 216 class N-3 shares;
18. 2,731 class O-3 shares;
19. 17,532 class Q-3 shares;

20. 2,238 class U-3 shares;
21. 502 class W-3 shares;
22. 543 class X-3 shares;
23. 440 class Y-3 shares;
24. 416 class AA-3 shares;
25. 32 class BB-3 shares;
26. 221 class DD-3 shares;
27. 50 class EE-3 shares;
28. 13 class FF-3 shares;
29. 378 class II-3 shares;
30. 161 class KK-3 shares;
31. 2,244 class A-4 shares;
32. 39,737 class B-4 shares;
33. 47 class C-4 shares;
34. 4,365 class D-4 shares;
35. 2,777 class E-4 shares;
36. 4,142 class F-4 shares;
37. 4,377 class A-5 shares;
38. 3,545 class C-5 shares;
39. 2,129 class E-5 shares;
40. 2 class F-5 shares;
41. 602 class B-6 shares;
42. 3,519 class C-6 shares;
43. 8 class E-6 shares
44. 8 class F-6 shares
45. 8 class G-6 shares
46. 8 class H-6 shares
47. 16 class I-6 shares
48. 649 class A-7 shares;
49. 4,697 class B-7 shares;
50. 3,417 class C-7 shares
51. 8,200 class A-8 shares;
52. 4,184 class B-8 shares;
53. 4,217 class C-8 shares;
54. 6,478 class D-8 shares;
55. 393 class F-8 shares;
56. 17,498 class A-9 shares;
57. 37,176 class B-9 shares;
58. 37,996 class C-9 shares;
59. 18,835 class D-9 shares;
60. 1,102 class E-9 shares;
61. 1,801 class F-9 shares;
62. 5,814 class G-9 shares;
63. 8,176 class H-9 shares; and
64. 100 class A-10 shares.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSGH),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 mars 2015;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 mars 2015;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 mars 2015;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48370 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings III),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 mars 2015;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48374 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, et

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 mars 2015;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 6.325.727,20 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 181540,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 mars 2015.

7. Lone Star Global Holdings IV Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 49124 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSGH IV),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 mars 2015;

collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 février 2015, non encore publié au Mémorial (les Statuts).

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 20 février 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 20 février 2015;

2. Constatation de l'augmentation de capital du 20 février 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 20 février 2015;

3. Constatation de l'augmentation de capital du 23 février 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 23 février 2015;

4. Constatation de l'augmentation de capital du 27 février 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 27 février 2015;

5. Constatation de l'augmentation de capital du 5 mars 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 5 mars 2015;

6. Constatation de l'augmentation de capital du 19 mars 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 19 mars 2015;

7. Décision (i) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe H-6", qui sera réservée à l'investissement "European Management", (ii) de convertir 8 (huit) parts sociales de classe M-3 en 8 (huit) parts sociales de classe H-6, (iii) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe I-6", qui sera réservée à l'investissement "European Holdings", (iv) de convertir 16 (seize) parts sociales de classe M-3 en 16 (seize) parts sociales de classe I-6 et (vi) d'annuler la classe de parts sociales M-3 de la Société;

8. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de 37.330.125,- (trente-sept millions trois cent trente mille cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 50.625,- (cinquante mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter à un montant de EUR 37.279.500,- (trente-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros) par le biais de l'annulation de 405 (quatre cent cinq) parts sociales de classe A-7, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros); et

9. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 20 février 2015 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 23.000,- (vingt-trois mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 36.939.125,- (trente-six millions neuf cent trente-neuf mille cent vingt-cinq euros), représenté par 295.513 (deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 62 (soixante-deux) classes, à un montant de EUR 36.962.125,- (trente-six millions neuf cent soixante-deux mille cent vingt-cinq euros), représenté par 295.697 (deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 62 (soixante-deux) classes; et

b) d'émettre 184 (cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe C-7 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-7), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSGH, prénommé.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, a accepté la souscription et le paiement par LSGH des Nouvelles Parts Sociales de classe C-7, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 a été effectué le 20 février 2015 par LSGH, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 36.962.125,- (trente-six millions neuf cent soixante-deux mille cent vingt-cinq euros) à compter du 20 février 2015.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 20 février 2015 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 8.000,- (huit mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 36.962.125,- (trente-six millions neuf cent soixante-deux mille cent vingt-cinq euros), représenté par 295.697 (deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 62 (soixante-deux) classes, à un montant de EUR 36.970.125,- (trente-six millions neuf cent soixante-dix mille cent vingt-cinq euros), représenté par 295.761 (deux cent

quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-et-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 62 (soixante-deux) classes;

b) d'émettre 64 (soixante-quatre) nouvelles parts sociales de classe E-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe E-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSGH.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSGH des Nouvelles Parts Sociales de classe E-9, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe E-9 a été effectué le 20 février 2015 par LSGH, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 36.970.125,- (trente-six millions neuf cent soixante-dix mille cent vingt-cinq euros) à compter du 20 février 2015.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 23 février 2015 (les Résolutions III), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe A-10", en relation avec l'investissement "ERL 2015-1 (West)";

b) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 36.970.125,- (trente-six millions neuf cent soixante-dix mille cent vingt-cinq euros), représenté par 295.761 (deux cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-et-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 62 (soixante-deux) classes, à un montant de EUR 36.982.625,- (trente-six millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 295.861 (deux cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-et-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 63 (soixante-trois) classes;

c) d'émettre 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe A-10 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-10), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSGH IV.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSGH des Nouvelles Parts Sociales de classe A-10, suivant les Résolutions III.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-10 a été effectué le 23 février 2015 par LSGH IV, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 36.982.625,- (trente-six millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 23 février 2015.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 27 février 2015 (les Résolutions IV), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 5.000,- (cinq mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 36.982.625,- (trente-six millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 295.861 (deux cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-et-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 63 (soixante-trois) classes, à un montant de EUR 36.987.625,- (trente-six millions neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 295.901 (deux cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 63 (soixante-trois) classes;

b) d'émettre 40 (quarante) nouvelles parts sociales de classe H-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe H-9, suivant les Résolutions IV.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-9 a été effectué le 27 février 2015 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 36.987.625,- (trente-six millions neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 27 février 2015.

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 5 mars 2015 (les Résolutions V), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 36.987.625,- (trente-six millions neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 295.901 (deux cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 63 (soixante-trois) classes, à un montant de EUR 37.243.125,- (trente-sept millions deux cent quarante-trois mille cent vingt-cinq euros), représenté par 297.945 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 63 (soixante-trois) classes;

b) d'émettre 2.044 (deux mille quarante-quatre) nouvelles parts sociales de classe C-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe C-9, suivant les Résolutions V.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-9 a été effectué le 5 mars 2015 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 37.243.125,- (trente-sept millions deux cent quarante-trois mille cent vingt-cinq euros) à compter du 5 mars 2015.

Sixième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 19 mars 2015 (les Résolutions VI), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 87.000,- (quatre-vingt-sept mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 37.243.125,- (trente-sept millions deux cent quarante-trois mille cent vingt-cinq euros), représenté par 297.945 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 63 (soixante-trois) classes, à un montant de EUR 37.330.125,- (trente-sept millions trois cent trente mille cent vingt-cinq euros), représenté par 298.641 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-et-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 63 (soixante-trois) classes;

b) d'émettre 696 (six cent quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales de classe H-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe H-9, suivant les Résolutions VI.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-9 a été effectué le 19 mars 2015 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 37.330.125,- (trente-sept millions trois cent trente mille cent vingt-cinq euros) à compter du 19 mars 2015.

Septième résolution

Les Associés décident (i) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe H-6", qui sera réservée à l'investissement "European Management", (ii) de convertir 8 (huit) parts sociales de classe M-3 en 8 (huit) parts sociales de classe H-6, (iii) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe I-6", qui sera réservée à l'investissement "European Holdings", (vi) de convertir 16 (seize) parts sociales de classe M-3 en 16 (seize) parts sociales de classe I-6 et (v) d'annuler la classe de parts sociales M-3 de la Société.

Suite à la résolution ci-dessus, le montant nominal du capital social de la Société reste inchangé.

La prime d'émission attachée aux (a) 8 (huit) parts sociales de classe M-3 ainsi converties seront réallouées à la classe de parts sociales H-6 pour un montant de EUR 49,- (quarante-neuf euros) et (b) 16 (seize) parts sociales de classe M-3 ainsi converties seront réallouées à la classe de parts sociales I-6 pour un montant de EUR 235,15- (deux cent trente-cinq euros et quinze cents).

Huitième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 50.625,- (cinquante mille six cent vingt-cinq euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 37.330.125,- (trente-sept millions trois cent trente mille cent vingt-cinq euros), représenté par 298.641 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-et-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 64 (soixante-quatre) classes, à un montant de EUR 37.279.500,- (trente-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros), représenté par 298.236 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 64 (soixante-quatre) classes, par le biais de (a) l'annulation de 405 (quatre cent cinq) parts sociales de classe A-7, chacune étant détenue par LSGH et (b) remboursement à LSGH d'un montant de EUR 50.625,- (cinquante mille six cent vingt-cinq euros).

Neuvième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 37.279.500,- (trente-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros), représenté par 298.236 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 9.985 parts sociales de classe A-2;
4. 413 parts sociales de classe B-2;
5. 7.476 parts sociales de classe C-2;
6. 5.109 parts sociales de classe E-2;
7. 10 parts sociales de classe H-2;
8. 2.195 parts sociales de classe K-2;
9. 2.634 parts sociales de classe L-2;
10. 509 parts sociales de classe AA-2;
11. 1 parts sociale de classe BB-2;
12. 112 parts sociales de classe GG-2;
13. 1.191 parts sociales de classe HH-2;
14. 9.758 parts sociales de classe D-3;
15. 720 parts sociales de classe I-3;
16. 3.228 parts sociales de classe K-3;
17. 216 parts sociales de classe N-3;
18. 2.731 parts sociales de classe O-3;
19. 17.532 parts sociales de classe Q-3;
20. 2.238 parts sociales de classe U-3;
21. 502 parts sociales de classe W-3;
22. 543 parts sociales de classe X-3;
23. 440 parts sociales de classe Y-3;
24. 416 parts sociales de classe AA-3;
25. 32 parts sociales de classe BB-3;
26. 221 parts sociales de classe DD-3;

27. 50 parts sociales de classe EE-3;
28. 13 parts sociales de classe FF-3;
29. 378 parts sociales de classe II-3;
30. 161 parts sociales de classe KK-3;
31. 2.244 parts sociales de classe A-4;
32. 39.737 parts sociales de classe B-4;
33. 47 parts sociales de classe C-4;
34. 4.365 parts sociales de classe D-4;
35. 2.777 parts sociales de classe E-4;
36. 4.142 parts sociales de classe F-4;
37. 4.377 parts sociales de classe A-5;
38. 3.545 parts sociales de classe C-5;
39. 2.129 parts sociales de classe E-5;
40. 2 parts sociales de classe F-5;
41. 602 parts sociales de classe B-6;
42. 3.519 parts sociales de classe C-6;
43. 8 parts sociales de classe E-6;
44. 8 parts sociales de classe F-6
45. 8 parts sociales de classe G-6
46. 8 parts sociales de classe H-6
47. 16 parts sociales de classe I-6
48. 649 parts sociales de classe A-7;
49. 4.697 parts sociales de classe B-7;
50. 3.417 parts sociales de classe C-7;
51. 8.200 parts sociales de classe A-8;
52. 4.184 parts sociales de classe B-8;
53. 4.217 parts sociales de classe C-8;
54. 6.478 parts sociales de classe D-8;
55. 393 parts sociales de classe F-8;
56. 17.498 parts sociales de classe A-9;
57. 37.176 parts sociales de classe B-9;
58. 37.996 parts sociales de classe C-9;
59. 18.835 parts sociales de classe D-9;
60. 1.102 parts sociales de classe E-9;
61. 1.801 parts sociales de classe F-9;
62. 5.814 parts sociales de classe G-9;
63. 8.176 parts sociales de classe H-9; et
64. 100 parts sociales de classe A-10.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mars 2015. 2LAC/2015/6707. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053754/666.

(150061107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Nilandhe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 195.969.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «NILANDHE S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers (ce y compris ses actionnaires) afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers (ce y compris ses actionnaires).

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.3 Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

6.4 La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.5 Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

6.6 Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus jusqu'à dépôt, respectivement inscription au registre.

6.7 La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin, à 10:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un);
2. la personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:

Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

SGG S.A., a public limited liability company, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 65 906,

hereby represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated March 20, 2015 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "NILANDHE S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties (including its shareholders) to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties (including its shareholders).

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31.000,-) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euros (EUR 100,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of

any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.3 A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

6.4 The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person (s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

6.6 The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended until due deposit of the shares respectively registration in the share register.

6.7 The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of the month of June at 10:00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand fifty Euros (EUR 1,050.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons is appointed as sole director:

Mr. Jean-Robert BARTOLINI, born on November 10th, 1962 in Differdange (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2020; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 31 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/7021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053852/537.

(150060851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Socade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 93.392.

Extrait de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme Socade S.A. tenue au siège social en date du 1^{er} avril 2015 à 10 h

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer comme délégué à la gestion journalière avec droit de signature pour l'activité autorisée pour une durée indéterminée avec effet immédiat en lieu et place de Monsieur Fabrice BRISSON:

- Monsieur Yves REIFF

demeurant professionnellement à

Route d'Arlon (Belle Etoile)

L-8050 BERTRANGE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est clôturée à 10h30.

Bertrange, le 1^{er} avril 2015.

Pour extrait conforme

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015053984/21.

(150061391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Société Anonyme Cogénération Dudelange - Brill, Société Anonyme.

Capital social: EUR 247.893,52.

Siège social: L-3401 Dudelange, Centre Sportif.

R.C.S. Luxembourg B 68.861.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Dudelange le 15 avril 2013 à 8.15 heures

L'Assemblée renouvelle les mandats de:

Monsieur Alex BODRY demeurant à 40, rue Jean Jaurès, L-3490 DUDELANGE,

Monsieur Michel MARCHAND demeurant à 30, rue d'Arlon, B-6717 ATTERT,

Monsieur Roger SCHNEIDER demeurant à 15a, rue Emile Mayrisch, L-3522 DUDELANGE,

Monsieur Nico KRUMLOWSKY demeurant à 12, rue du Traité de Londres, L-4989 SANEM,

Monsieur Romy RECH demeurant à 84, rue du Parc, L-3542 DUDELANGE et

en tant qu'administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014.

L'Assemblée nomme Madame Marie-Louise Nilles demeurant à 27c, rue Emile Mayrisch, L-3522 DUDELANGE en tant qu'administrateur pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire à la Fiduciaire H.R.T. Révision, 163, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053985/24.

(150061824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Société Littéraire, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 10.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015053986/11.

(150061081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Soneco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».

R.C.S. Luxembourg B 76.273.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date 11 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SONECO S.A. (B 76273), avec siège social à L-3378 Livange, Z.I., Centre d'affaires Le 2000, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT juge et liquidateur Maître Sébastien LIMAT, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de créance avant le 31 décembre 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Maître Sébastien LIMAT

Le liquidateur

Référence de publication: 2015053987/19.

(150061775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

SPX Clyde Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.811.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 30 mars 2015

Le 30 mars 2015, l'associé unique de SPX Clyde Luxembourg S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr. Kevin Lilly en qualité de Gérant A de la Société avec effet au 3 avril 2015;
- De nommer Mr. Stephen Tsoris, ayant son adresse professionnelle à 13320, Ballantyne Corporate Place, Charlotte, Caroline du Nord 28277, Etats-Unis, en qualité de Gérant A de la Société avec effet au 3 Avril 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015053988/18.

(150061711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

STEPEC PROMOTION Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.342.

Nous soussignés, FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL (R.C.S. n° B 85.775), dont le siège social se situe au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, représentée par son gérant Monsieur LA MENDOLA Vincent, dénonçons avec effet au 20 février 2015 la domiciliation du siège social de la société STEPEC PROMOTION LUXEMBOURG S.A R.L. (R.C.S. n° B-86.342) sise 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l

Référence de publication: 2015053991/12.

(150061850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Temy s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 186.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054017/9.

(150061713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 653.860,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.452.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before Maître Blanche Moutrier, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STERIS Europe, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, USA having its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 USA, registered with the Delaware Secretary of State under file number 2285364 (the "Sole Shareholder"),

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The Sole Shareholder is the sole shareholder of STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me. Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, on 14 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) no. 1339 of 24 May 2014, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 185.452 (the “Company”). The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted by Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 March 2014, published in the Mémorial C no. 1487 of 10 June 2014.

II. - The 189,327 (one hundred eighty-nine thousand three hundred twenty seven) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 464,533 (four hundred sixty-four thousand five hundred thirty-three Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 189,327 (one hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-seven Euros) to EUR 653,860 (six hundred fifty-three thousand eight hundred sixty Euros) with retroactive effect as of 1 January 2015 by the issuance of 464,533 (four hundred sixty-four thousand five hundred thirty-three) new shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a global share premium of EUR 4,180,802.28 (four million one hundred eighty thousand eight hundred and two Euros and twenty-eight Cents), of which EUR 46,454 (forty six thousand four hundred fifty-four Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of 464,533 (four hundred sixty-four thousand five hundred thirty-three) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 464,533 (four hundred sixty-four thousand five hundred thirty-three Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 189,327 (one hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-seven Euros) to EUR 653,860 (six hundred fifty-three thousand eight hundred sixty Euros) with retroactive effect as of 1 January 2015 by the issuance of 464,533 (four hundred sixty-four thousand five hundred thirty-three) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 4,180,802.28 (four million one hundred eighty thousand eight hundred and two Euros and twenty-eight Cents) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which EUR 46,454 (forty six thousand four hundred fifty-four Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid-up through a contribution in kind made by the Sole Shareholder as described below (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject

to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

In exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, the Sole Shareholder resolves to contribute to the share capital certain receivables it holds against the Company.

Valuation

The Contribution is valued at EUR 4,645,335.28 (four million six hundred forty-five thousand three hundred thirty-five Euros and twenty-eight Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 31 March 2015 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a. Mr. Michael J. Tokich, category A manager, having his professional address at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA,

b. Mr. Ronald E. Snyder, category A manager, having his professional address at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA,

c. Mr. John Sutherland, category B manager, having his professional address at 9, rue Principale, Hostert L-6990, Grand-Duchy of Luxembourg;

d. Mr. Tony Whiteman, category B manager, having his professional address at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

e. Mr. Michael Lange, category B manager, having his professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mrs. Sofia Alfonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Forth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- STERIS Europe, Inc.: 653,860 (six hundred fifty-three thousand eight hundred sixty) shares;

The notary acts that the 653,860 (six hundred fifty-three thousand eight hundred sixty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“**Art. 6.** The share capital is set at EUR 653,860 (six hundred fifty-three thousand eight hundred sixty Euros), represented by 653,860 (six hundred fifty-three thousand eight hundred sixty) shares with a nominal value of 1 Euro of (EUR 1) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de avril

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STERIS Europe Inc., une société de droit de l'Etat de Delaware, USA, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 USA, inscrite au Delaware Secretary of State sous le numéro 2285364 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. - La partie comparante est l'associé unique de STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette en date du 14 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 1339 en date du 24 mai 2014 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 185.452 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte passé par notaire Henri Beck établi à Echternach en date du 28 mars 2014, publié au Mémorial C sous le numéro 1479 en date du 7 juin 2014.

II. - Les 189.327 (cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 464.533 EUR (quatre cent soixante-quatre mille cinq cent trente-trois Euros) afin de le porter de son montant actuel de 189.327 EUR (cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-sept Euros) à 653.860 EUR (six cent cinquante-trois mille huit cent soixante Euros) avec effet rétroactif au 1 Janvier 2015 par l'émission de 464.533 (quatre cent soixante-quatre mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 4.180.802,28 EUR (quatre millions cent quatre-vingt mille huit cent deux Euros et vingt-huit centimes) dont un montant de 46.454 EUR (quarante-six mille quatre cent cinquante-quatre Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature;

3. Souscription et paiement par l'associé unique de 464.533 (quatre cent soixante-quatre mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 464.533 EUR (quatre cent soixante-quatre mille cinq cent trente-trois Euros) afin de le porter de son montant actuel de 189.327 EUR (cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-sept Euros) à 653.860 EUR (six cent cinquante-trois mille huit cent soixante Euros) avec effet rétroactif au 1 Janvier 2015 par l'émission de 464.533 (quatre cent soixante-quatre mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature tel que défini ci-après (l'«Apport») moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 4.180.802,28 EUR (quatre millions cent quatre-vingt mille huit cent deux Euros et vingt-huit centimes) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») dont un montant de 46.454 EUR (quarante-six mille quatre cent cinquante-quatre Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature par l'Associée Unique tel que décrit ci-dessous (l'«Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport décrit ci-après.

Description de l'Apport

En échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, l'Associé Unique décide d'apporter au capital social une créance qu'il détient sur la Société.

Evaluation

L'Apport s'élève à EUR 4.645.335,28 (quatre millions six cent quarante-cinq mille trois cent trente-cinq Euros et vingt-huit centimes).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 31 mars 2015, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a. M. Michael J. Tokich, gérant de catégorie A, résidant professionnellement au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 États-Unis,

b. M. Ronald E. Snyder, gérant de catégorie A, résidant professionnellement au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 États-Unis,

c. M. John Sutherland, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 9, rue Principale, Hostert L-6990, Grand-Duché de Luxembourg;

d. M. Tony Whiteman, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e. M. Michael Lange, category B manager, résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- STERIS Europe Inc.: 653.860 (six cent cinquante-trois mille huit cent soixante) parts sociales

Le notaire atteste que les 653.860 (six cent cinquante-trois mille huit cent soixante) parts sociales représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cinquante-trois mille huit cent soixante Euros (653.860 EUR) représenté par six cent cinquante-trois mille huit cent soixante (653.860) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/04/2015. Relation: EAC/2015/7766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09/04/2015.

Référence de publication: 2015053992/235.

(150061288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Sunset Multimedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 175.805.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue le 30 décembre 2014.

Il a été décidé de:

1. D'accepter la démission de la société anonyme Eurofinance Corp S.A., inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le n° 175.257, dont le siège social est à L-1463 Luxembourg, 29 rue de Fort Elisabeth, représenté par Monsieur Jean-Pierre Berckmans, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo)

2. Nommer Monsieur Mark Klein, pré-qualifié, né à Saintry-sur-seine (France) le 11 avril 1946, demeurant au 69/3 Avenue Winston Churchill B-1180 Bruxelles, en son remplacement, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Ces décisions n'emporte pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015053993/18.

(150061439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

SW Administration Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.841.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 31 mars 2015;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jürgen BORST, gérant de catégorie A

- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

SW Administration Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015053996/22.

(150061314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Syggone Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth-Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 186.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SYGOGNE INVEST SPF S.A.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015053997/11.

(150061154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Technology Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 191.391.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 31 mars 2015, l'actionnaire unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de monsieur Christophe Gaul de son mandat de administrateur de catégorie A a été acceptée par l'actionnaire unique.
2. La démission de madame Krystel Stoffel de son mandat de administrateur de catégorie A a été acceptée par l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2015053999/18.

(150061468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.812.890,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 166.725.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg mercredi, le 16 Avril 2014

6 L'Assemblée décide de reconduire les mandats comme gérants de Monsieur PERRENOUD Pierre née le 24/04/1935 à Langnau am Albis ZH en Suisse et demeurant au 35 Plattenstrasse 8810 Horgen en Suisse et de Monsieur BIERRY Arnaud née le 12/11/1953 à Paris en France et demeurant au 23 avenue Monterey L- 2163 à Luxembourg au Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de 2014 et qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2015054000/13.

(150061844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.812.890,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 166.725.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg mercredi, le 16 Avril 2014

3 L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG (7 Parc d'activité Syrdall 7 L-5365 Munsbach RCSL: B47771) en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2015054001/12.

(150061844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.812.890,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 166.725.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 11 septembre 2014

1. Ratification de la nomination d'un nouveau gérant

L'Assemblée nomme comme nouvel gérant et Président du conseil de gérance M. Alvarez Carril José Fermin (76 Calle Brujula 28023 Madrid Espagne) en substitution de M. GOMEZ MIGUELAÑEZ Juan José, avec effet au 8 Juillet 2014. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2014.

2. Nomination d'un nouveau gérant

L'Assemblée nomme comme nouvel gérant M. AUGUSTO PEREZ ARBIZU, (Distrito Telefónica - Edificio Oeste 2, Ronda de la Comunicación S/N 28050 Madrid Espagne) en substitution de M. Sánchez Juan José Gil, avec effet au 8 Juillet 2014. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2014.

Référence de publication: 2015054002/17.

(150061844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.812.890,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 166.725.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 26 novembre 2013

1. Décisions de L'associé unique en Date du 26 Novembre 2013.

L'Associée Unique nomme comme nouveau gérant, en substitution de Monsieur Alfredo ACEBAL NEU, avec effet rétroactif au 5 Juillet 2013 (date de nomination de M. ACEBAL NEU, prénommé, en tant que gérant de la Société) par Monsieur Carlos Alberto RODRIGUEZ COCINA, né le 23 juillet 1971 à Oviedo, Asturias (Espagne), demeurant au 20 avenue des Arts, B-1000 Bruxelles (Belgique), pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015054003/14.

(150061844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Tenzing CFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.150.

La décision suivante a été prise en date du 25 mars 2015 lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes pour l'année financière clôturée au 31/12/2013:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2015 approuvant les comptes pour l'année financière clôturée au 31/12/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour la Société

Shehzaad Atchia

Administrateur

Référence de publication: 2015054004/17.

(150061349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Thalos Investment Platform S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 193.914.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Thalos Investment Platform S.A. („Gesellschaft“) im schriftlichen Umlaufverfahren vom 27. März 2015

Gemäß Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft beschließen die Verwaltungsratsmitglieder die Berufung von Herrn Micha Josef Blattmann, geboren in Zug, am 6. November 1973, mit beruflicher Anschrift in NL-1101 CM Amsterdam, Herikerbergweg 238, mit Wirkung ab 28. März 2015 bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft des Jahres 2016 in den Vorstand.

Munsbach, den 8. April 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2015054005/15.

(150061835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Thielen Umwelttechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 38, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.824.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054006/10.

(150061738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Thundercat S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.903.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 3 avril 2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, employé privé, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015054007/22.

(150061495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Tojewa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 133.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015054009/11.

(150061772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Torus Pak Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 192.442.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 avril 2015

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 avril 2015 que:

- L'associé unique a décidé de nommer M. Wolfgang Schäfer, né le 2 février 1973 à Wittlich, Allemagne, ayant son adresse au Anwendweg 18, D-54533 Greimerath, Allemagne, en tant que gérant A de la Société avec effet au 8 avril 2015;
- L'associé unique a décidé de nommer M. Frank Peter Filippis né le 3 octobre 1967 à Tubingen, Allemagne, ayant son adresse au Martin-Schunck-Strasse 7, D-54296 Trier, Allemagne, en tant que gérant B de la Société avec effet au 8 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Torus Pak Management S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054010/18.

(150061129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Touchpoint Housing (FCF-DeGI) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.976.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the first day of April.

Before us Maître Edouard Delosch notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

SoPro Holdings S.à r.l., a “société à responsabilité limitée” incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Commerce and Companies under number B 192.190, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy

here represented by Sabrina BENAMMAR, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Touchpoint Housing (FCF-DeGI) S.à r.l (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies or other bodies (including without limitation partnerships) and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies or other bodies (including without limitation partnerships) in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies or other bodies (including without limitation partnerships) as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies or other bodies (including without limitation partnerships), the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by the board of managers composed of three (3) managers which need not be shareholders of the Company. The board of managers operates as a collective body in charge of the Company’s management.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of any two (2) managers, or by the joint or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable

reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article

3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by SoPro Holdings S.à r.l. aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 51 avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Peter Dickinson, born in Nuneaton, United Kingdom on 1st March 1966, professionally residing at 51 avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - (ii) Petr Klimo, born in Karvina, Czech Republic on 22nd September 1976, professionally residing at 51 avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
 - (iii) Alan Botfield, born on 22 December 1970 in Stirling, United Kingdom, professionally residing at 51 Avenue J F Kennedy, L1855 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a[French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Edouard DELSOCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

SoPro Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 192.190, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 51, Avenue John F. Kennedy,

ici représentée par Sabrina BENAMMAR, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Touchpoint Housing (FCF-DeGl) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités (y compris notamment des partenariats) et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés ou d'autres entités (y compris notamment des partenariats) dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés ou d'autres entités (y compris notamment des partenariats) que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou d'autres entités (y compris notamment des partenariats), dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés de la Société. Le conseil de gérance fonctionne comme un organe collégial chargé de la gestion de la Société.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, dont au moins un Gérant de classe A et au moins un Gérant de classe B.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviser(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par SoPro Holdings S.à r.l. susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 51 avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Peter Dickinson né à Nuneaton, Royaume-Uni, le 1^{er} mars 1966, résidant professionnellement au 51 avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg;

(ii) Petr Klimo né à Karvina, République Tchèque le 29 septembre 1976, résidant professionnellement au 51 avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

(iii) Alan Botfield, né à Stirling, Royaume-Uni, le 22 décembre 1970 résidant professionnellement au 51 Avenue J F Kennedy, L1855 Luxembourg

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BENAMMAR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 avril 2015. Relation: DAC/2015/5586. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 avril 2015.

Référence de publication: 2015054011/493.

(150061227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Twenty One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 190.412.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mars 2015 à 11:00 heures à Luxembourg

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse sise 21 avenue Monterey L-2163 Luxembourg à 12 rue de Bastogne L-1217 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054012/11.

(150061542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Takolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.117.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 3 avril 2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015054013/22.

(150061339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

TCV Luxco BD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 191.493.

En date du 9 avril 2015, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, et ce avec effet au 22 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015054014/14.

(150061597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Teckel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.411.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet immédiat

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015054015/12.

(150061486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Tellus Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.540.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date 11 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société TELLUS SOPARFI S.A. (B 72540), avec siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT juge et liquidateur Maître Sébastien LIMAT, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de créance avant le 31 décembre 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Maître Sébastien LIMAT

Le liquidateur

Référence de publication: 2015054016/19.

(150061776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

TES Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.804.

Les statuts coordonnés au 19 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 avril 2015.

Référence de publication: 2015054018/10.

(150061729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Thann International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.383.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 2 avril 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé:

JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Copie certifiée conforme

FIDUPAR

Référence de publication: 2015054019/17.

(150061365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Trium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 186.454.

Par décision du conseil d'administration du 7 avril 2015: VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société TRIUM S.A., Monsieur Jean BARRET, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Anouar BELLI, démissionnaire au 7 avril 2015.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Pour: TRIUM S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015054028/17.

(150061334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

TS Elisenhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.171.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.940.

—
RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 18 juin 2014, sous le numéro L140101400.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015054029/19.

(150061220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Unicity IX Oxford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.823.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015054032/10.

(150061684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Unicity VIII Huddersfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.803.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015054033/10.

(150061683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Unicity X Kings Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.911.

—
Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 8 avril 2015, sous la référence L150060784 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054034/12.

(150061757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Ultimeat Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 143.475.

Les statuts coordonnés au 12 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 avril 2015.

Référence de publication: 2015054038/10.

(150061398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Herby Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 96, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 164.672.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09/04/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015053678/10.

(150061563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Hexamedia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 53.394.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015053679/10.

(150061250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

VAT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 30.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.160.

Extrait des Résolutions des Associés prises en date du 9 avril 2015

Capvis General Partner IV Limited ayant son adresse professionnelle au 28, New Street, JE2 3TE, St. Helier, Jersey agissant en lieu et place de Capvis Equity IV L.P. a transféré 13 580 parts sociales de classe B à Mr. Olivier Boslau, né à Freudenstadt (Allemagne), le 2 février 1959, domicilié à Raintaler Strasse 13, D- 81539 Munich (Allemagne), à la date effective du 9 avril 2015.

Par ailleurs, Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc. ayant son adresse professionnelle au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey a transféré 24 143 parts sociales de classe B à Mr. Olivier Boslau, né à Freudenstadt (Allemagne), le 2 février 1959, domicilié à Raintaler Strasse 13, D- 81539 Munich (Allemagne), à la date effective du 9 avril 2015.

Désormais,

Capvis General Partner IV Limited détient 410 515 parts sociales de classe B

Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc. détient 729 800 parts sociales de classe B

Mr. Olivier Boslau détient 37 723 parts sociales de classe B

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

VAT Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015054045/24.

(150061514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Wychbury (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.953.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015054060/12.

(150061461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Wiljo Letzebuerg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.032.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten in Ahn am 1. April 2015 um 10.00 Uhr

Frau Nancy Aleida BLEUMER, geboren am 30.11.1971 in Doetinchem (NL), wohnhaft in L-8126 Bridel, 4, rue Guillaume Stolz, legt am heutigen Tag ihr Mandat als Delegierte des Verwaltungsrates und als Verwaltungsratsmitglied nieder.

An ihrer Stelle wird Frau Melanie HERZ, geboren am 16.10.1978 in Trier (D), beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 63, AV. De La Gare, einstimmig als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt. Dieses Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2021 stattfinden wird.

Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 6 der Statuten erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat Frau Melanie HERZ, geboren am 16.10.1978 in Trier (D), beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 63, AV. De La Gare, zur Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen. Sie kann als Delegierte die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2021 stattfinden wird, die Mandate von:

- HOLDIFIMA N.V., Verwaltungsratsmitglied, eingeschrieben im Handelsregister Sud-West Niederlande unter der Nummer 200750040000, mit Sitz in NL-4707 ZH Roosendaal, Bovendonk 7
- Frau Marchje KOSTER, Verwaltungsratsmitglied und Delegierte des Verwaltungsrates, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 63, AV. De La Gare

Das Mandat des Aufsichtskommissars FIDUCIAIRE MOSELLAN S.à r.l., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 120014, mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin wird ebenfalls verlängert bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2021 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015054061/28.

(150061137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Grevlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.426.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet immédiat

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015053659/12.

(150061485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.
